



Département Pas de Calais
Arrondissement d'Arras
Canton d'Avesnes le Comte
COMMUNE DE WARLUZEL

32 rue Principale 62810 WARLUZEL
Tél : 03 21 48 24 01 Fax: 03 21 55 93 71
Commune-de-warluzel@orange.fr

BULLETIN MUNICIPAL D'INFORMATIONS



JUIN 2018

Sommaire

Informations municipales	2
Budget communal	3-5
Un peu d'histoire	6
Vigilance canicule	7
Tranquillité des vacances	8-9
Le PLUi, le SCOTA	10-12
Assainissement	13-15
Collecte des déchets	16
Articles de presse – Médailles	17
Comité des fêtes	18
Pâques 2018	19
Mémento	20

INFOS MUNICIPALES

Nous vous rappelons que depuis le 1^{er} janvier 2018, les horaires d'ouverture de la mairie sont :

LUNDI : 13H 19H

MARDI ET JEUDI : 9H 12H

Nous vous informons que la mairie sera fermée pour congés d'été du 16 juillet au 05 août 2018, nous vous remercions de votre compréhension

Vous pouvez contacter Julie, la secrétaire de mairie,
au 03 21 48 24 01

ou par mail à l'adresse

commune-de-warluzel@orange.fr

Recensement militaire :

Tous les jeunes Français, garçons et filles nés en 2002, doivent se faire recenser à la mairie de leur domicile

Documents à fournir ; pièce d'identité justifiant de la nationalité française et livret de famille.



Cette obligation légale est à effectuer dans les 3 mois qui suivent votre 16^{ème} anniversaire.

La mairie, vous remettra alors une attestation de recensement. Cette attestation est nécessaire pour passer des examens (diplômes, concours, permis, ...).



MA JDC SUR MOBILE

Une application mobile pour la Journée Défense et Citoyenneté

Téléchargeable gratuitement sur Apple Store et sur Android, l'application propose de nombreuses fonctionnalités. Les jeunes convoqués en JDC peuvent désormais :

- **Géo-localiser leur site de JDC** via Google Map, préparer leur itinéraire et calculer leur temps de trajet ;
- **Retrouver toutes les informations pratiques** sur la JDC et son déroulement (adresse, horaires, pièces à fournir, programme de la Journée...)
- **Prendre contact plus facilement** avec les centres du service national dont ils relèvent, afin de traiter les demandes particulières (demande de changement de date de convocation, situation de handicap...)
- **Obtenir plus d'informations sur les opportunités de carrières** au sein des armées et de la gendarmerie, sur le service civique ou les missions locales.

Liens utiles aux administrés : **03 59 00 43 00**

www.defense.gouv.fr/jdc/ma-jdc/contacts-et-coordonnees

Caserne Vandamme 17 rue Lydéric BP 50125 59001 Lille Cedex

Inscription sur les listes électorales :

Elle est automatique pour les jeunes de 18 ans ayant fait leur recensement militaire.
Pour les autres personnes, elle doit faire l'objet d'une démarche volontaire, durant l'année et avant le 31 décembre (se munir de sa carte d'identité et d'un justificatif de domicile).

Demande de passeports et cartes d'identité :

Désormais, la mairie ne gère plus les dossiers de demande de passeports ou cartes d'identité.
Il est nécessaire de se rendre dans les mairies équipées de station biométrique (voir liste ci-dessous).

Pensez bien à prendre rendez-vous avant de vous déplacer.

Doullens : 03.22.77.00.07

Frévent : 03.21.03.54.35

Saint Pol sur Ternoise : 03.21.47.00.10

Arras : Etat civil place guy Mollet 03.21.50.50.50

Arras : Etat civil Maison des services 03.21.59.55.29

Saint Laurent Blangy : 03.21.50.14.00

Rappel chiens errants :

Comme tout animal, le chien peut, par son comportement, causer des dommages à autrui, dans la commune ou sur les terrains voisins. En conséquence, il requiert une certaine attention de son maître ou de toute personne chargée de sa surveillance. Il convient donc de rappeler qu'un animal est considéré être en état de divagation dès lors qu'il se trouve hors de la propriété de son maître, et hors de sa surveillance, et de son contrôle. Dans ce cas de figure, le maire peut prendre les mesures nécessaires pour éviter que des animaux ne commettent des dégâts.

Nous appelons donc les propriétaires de chiens à faire preuve de la plus grande vigilance pour éviter que ceux-ci ne s'échappent et divaguent dans la commune.

En effet, même si ces animaux ne sont pas agressifs ou dangereux, ils peuvent par leur seule présence sans surveillance, inquiéter des enfants, des personnes âgées, des joggeurs ou des cyclistes qui se promènent dans Warluzel.

Nous comptons sur votre civisme et votre responsabilité.

Cimetière

Nous vous informons que la commune se charge actuellement de mettre à jour la gestion du cimetière en établissant le plan complet des concessions actuelles, les réservées et celles à venir.

Afin d'éviter toutes erreurs, nous vous conseillons de passer en mairie pour vérifier que votre concession est bien matérialisée sur le plan, ***notamment pour les concessions réservées et non matérialisées.***

Nous vous remercions de votre compréhension et de votre collaboration.

Vigilance dégradations

Nous faisons notre possible pour que la commune soit la plus propre et soignée possible.

Nous vous rappelons dans le dernier bulletin municipal qu'il était nécessaire que chacun reste vigilant et bienveillant quant au respect de notre village. Malgré cela, ces 6 derniers mois nous continuons de constater des dégradations volontaires, notamment sur le panneau d'affichage ruelle robert et dans la cour de l'école lorsque celle-ci est fermée.

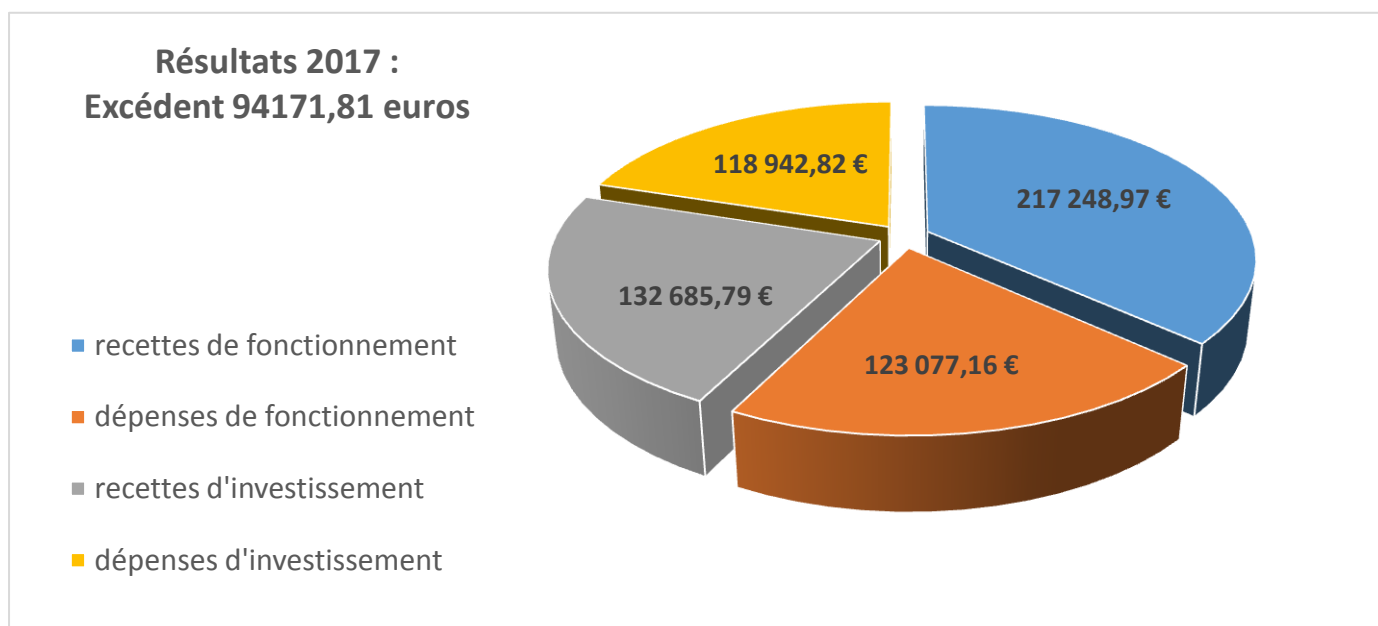
Nous vous rappelons qu'il est interdit d'utiliser la cour de l'école ainsi que le matériel pédagogique, en dehors des heures de classe, pour des raisons d'assurance et de responsabilité.

Nous vous rappelons également que toutes dégradations de biens publics constatées peuvent être sanctionnées. Soyez vigilants, et pour la sécurité de vos enfants, conseillez-leur d'utiliser les espaces réservés aux jeux de ballons.

BUDGET COMMUNAL 2018

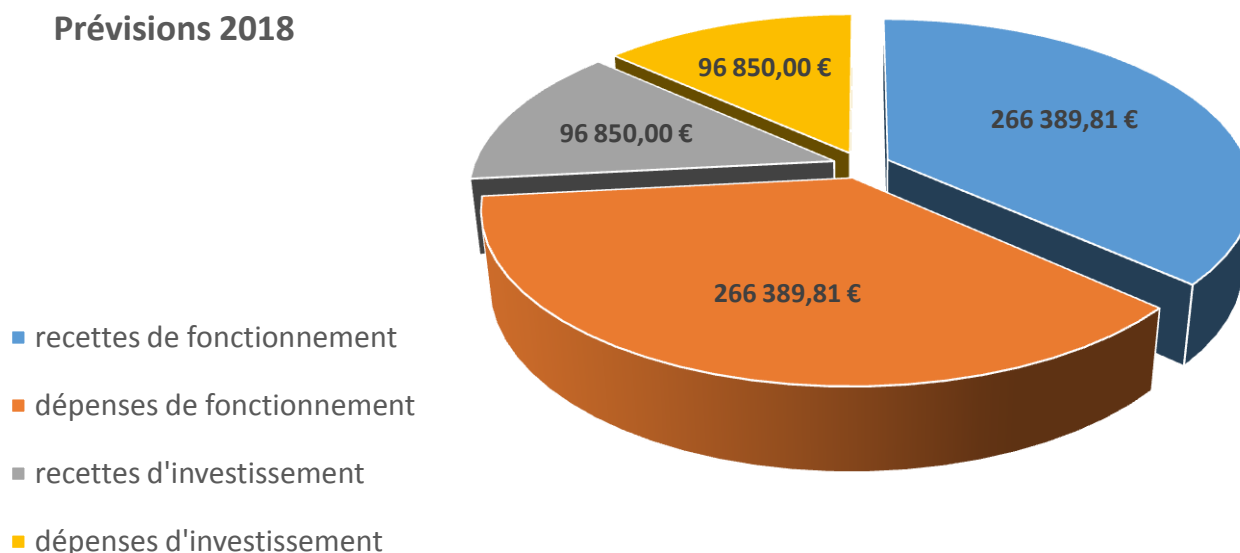
Délibérations du conseil municipal du 09 AVRIL 2018

Compte administratif budget 2017, approuvé à l'unanimité



Vu le projet du budget primitif de l'exercice 2018, après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'adopter le budget primitif de l'exercice 2018.

Prévisions 2018



L'assemblée après avoir délibéré sur les taux d'imposition applicable à chacune des taxes directes locales, décide de retenir les taux suivants pour l'année 2018 :

- Taux de la taxe d'habitation	18.53 %
- Taux de la taxe sur le foncier bâti	17.08 %
- Taux de la taxe sur le foncier non bâti	47.91 %

Les dotations de l'état pour 2018 s'élèvent à 56539 euros et se répartissent de la façon suivante :

- Dotation forfaitaire : 33268 euros
- Dotation de solidarité rurale : 12642 euros
- Dotation nationale de péréquation : 7657 euros
- Dotation aux élus locaux : 2972 euros

Ces dernières restent stables en comparaison avec 2017 puisque la commune avait touché 56421 euros.

En 2018, la commune soldera son dernier emprunt.

Pour le budget 2018, l'ensemble du conseil municipal a voté :

- L'achat d'un tracteur tondeuse (5090 euros TTC)
- L'achat d'un copieur (3518 euros HT)
- Le remplacement d'un pylône électrique rue des sabotiers (1260 euros TTC)
- La restauration de l'église (20134.80 euros TTC, à déduire une subvention DETR de 3900 euros) + projet école de la communauté de communes (5000 euros)
- Des aménagements de voiries tels que l'installation de stops (1 rue des sabotiers et 2 rue de Sus Saint Léger), de feux citoyens au cœur du village (école-mairie), de bandes rugueuses aux entrées de village, marquage au sol des arrêts de bus (sur la place et rue de Sus Saint Léger) et passage piétons au niveau de la salle des fêtes.
- L'audit suivant le diagnostic thermique déjà réalisé, pour l'éventuelle restauration de la salle des fêtes (3000 euros)
- Travaux d'entretien : curage, nivellement terrain de sport, parking, réparations nid de poule, ... (total 17089.44 euros)

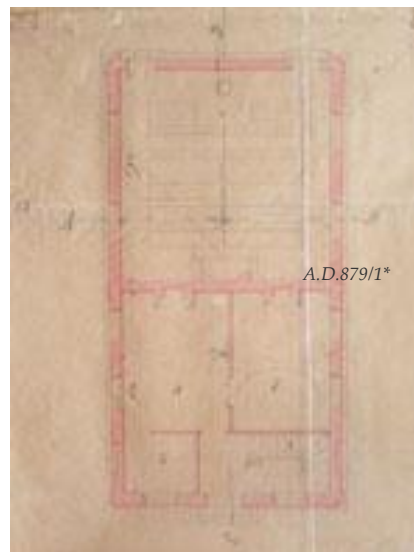
Un peu d'histoire ... l'école de Warluzel

En France au 19^{ème} siècle, la séparation des filles et des garçons à l'école est la norme. L'Eglise tient à ce que cet état soit maintenu, mais dès 1833, la loi Guizot permet à certaines classes mixtes dans l'enseignement primaire de fonctionner, là où il n'y a pas d'école spécifique pour les filles. Pendant près d'un siècle, cette tendance à la mixité va se généraliser. Le regroupement permet notamment quelques économies pour les communes.



L'ancienne école de Warluzel, construite en 1862, présentait une séparation bien distincte entre les filles et les garçons. Que ce soit à l'intérieur de la classe, sous le préau ou à l'entrée. (Voir le plan ci-dessous)

Sur le plan au sol (à droite), le dessinateur a tenu compte de la séparation obligatoire en représentant une délimitation au milieu de la classe.



Ce premier édifice fut détruit en 1959 pour laisser la place à l'école actuelle.



Progressivement la séparation des filles et des garçons à l'école devient désuète. En 1933, plus de la moitié des communes ont une école mixte. Il faudra attendre la modification de la loi Guizot de 1976 pour que la mixité gagne tous les niveaux de l'enseignement.

Notre école clôturera ses portes définitivement le 6 Juillet prochain pour laisser place au nouveau RPC de Berlencourt-Le-Cauroy. Cet établissement permettra aux enfants d'étudier dans les meilleures conditions avec des outils modernes et adaptés à chaque âge.

Par la suite, il sera nécessaire de réfléchir à l'avenir de ce bâtiment communal afin de lui trouver une nouvelle fonction.





CANICULE, FORTES CHALEURS

ADOPTÉZ LES BONS RÉFLEXES



Mouiller son corps
et se ventiler



Maintenir sa maison
au frais : fermer
les volets le jour



Donner et prendre
des nouvelles
de ses proches



Manger en
quantité suffisante



Ne pas boire
d'alcool



Éviter les efforts
physiques

BOIRE RÉGULIÈREMENT DE L'EAU

AMM&P - R.C.S. Paris B 370 000 000 - Diff. 0708-023-174

EN CAS DE MALAISE, APPELER LE 15

Pour plus d'informations : **0 800 06 66 66** (appel gratuit)
www.social-sante.gouv.fr/canicule • www.meteo.fr • [#canicule](https://twitter.com/canicule)



Pour des vacances en toute tranquillité

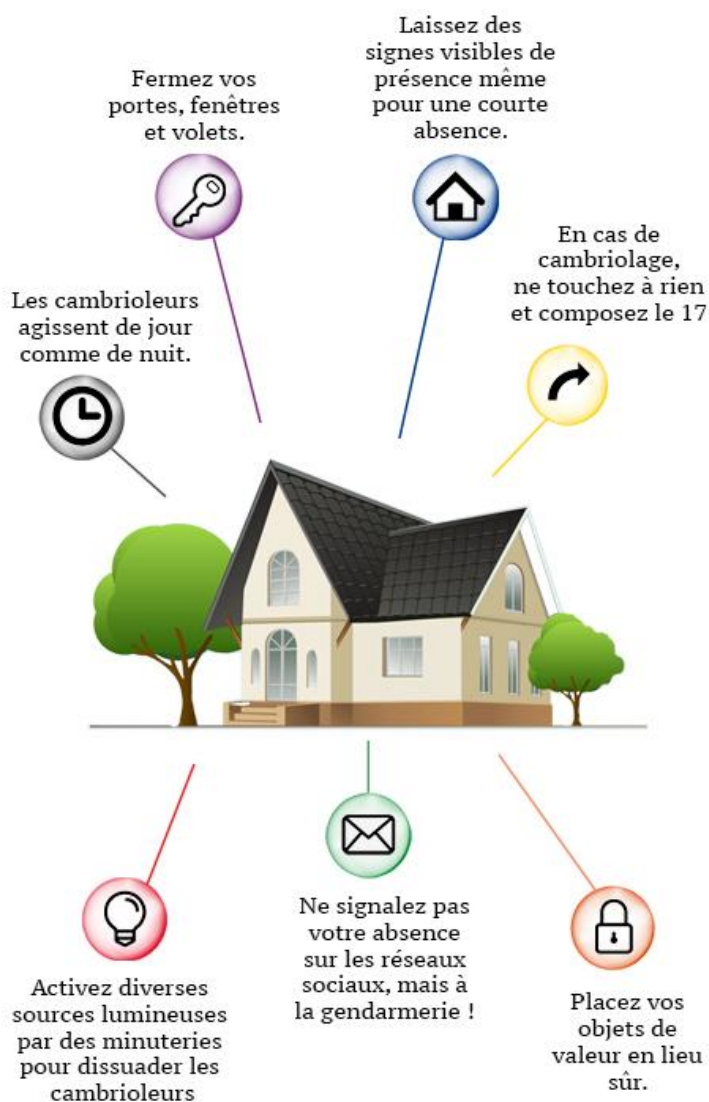
Avez-vous pensé à sécuriser votre habitation avant de partir en vacances ? Connaissez-vous l'opération « tranquillité vacances » ? Voici quelques conseils bien utiles pour vous garantir de passer de bonnes vacances de Pâques.

1 – Signalez votre absence à la gendarmerie locale

Connaissez-vous « l'opération tranquillité vacances » ? Avant de partir, vous devez signaler à la brigade de gendarmerie de votre domicile, votre départ en vacances. Pendant votre absence, des patrouilles de surveillance seront effectuées, de jour comme de nuit, en semaine comme le week-end, afin de dissuader tout individu de tenter de cambrioler votre domicile.

Par ailleurs, la gendarmerie met en place un formulaire de demande individuelle (**en pièce jointe**) vous permettant d'informer la brigade de gendarmerie de votre départ. Cette demande, renseignée, doit être déposée à la brigade de gendarmerie de votre lieu de résidence où vous devrez justifier de votre identité et de votre domicile.

2 - Quelques incontournables avant de partir :



- N'indiquez pas vos dates de départ en congés sur les réseaux sociaux.

- Evitez les signes révélant votre absence (*courrier accumulé dans la boîte aux lettres, dates d'absence sur le répondeur téléphonique,...*) Une personne de confiance doit pouvoir, pendant ces vacances, relever le courrier à votre place afin de ne pas éveiller les soupçons par une boîte débordant de lettres, colis et autres publicités. Vous pouvez également faire renvoyer automatiquement votre courrier par les services postaux sur votre lieu de villégiature. Si vous le pouvez, renvoyez votre téléphone fixe vers votre numéro de portable.

- N'oubliez pas, avant votre départ, de fermer correctement fenêtres et volets. Vérifier le bon état de vos serrures et verrous, prenez conseils auprès de professionnels pour ces fermetures. **Ne pas cacher ses clés sous le paillason, dans un pot de fleurs ou tout autre endroit à l'extérieur !** Il est important de « faire vivre » votre logement. Un voisin ou un ami peut utilement venir ouvrir et fermer les volets, allumer quelques lumières. A défaut, une prise de type « minuteur » peut permettre éventuellement d'allumer certaines lampes sans présence dans le logement.

- Ne laissez pas d'outils ou de matériels à l'extérieur de votre habitation pouvant faciliter les méfaits des cambrioleurs (*échelle, tournevis, outillage divers etc.*).

- Dans la mesure du possible, ne laissez pas de grosses sommes d'argent dans votre habitation. Mettez vos bijoux, objets d'art et valeurs en lieu sûr. Répertoriez et photographiez-les. Le cas échéant, faites les évaluer par un expert et renseignez vous auprès de votre société d'assurance, notamment au sujet des conditions de leur protection.

N'hésitez pas à utiliser l'application **cambrion-liste**, disponible gratuitement, pour réaliser le catalogue de vos biens de valeur sur votre smartphone.

3 – Si vous ne partez pas, ouvrez l'oeil !

Signalez toute présence suspecte. Ayez le réflexe 17 pour signaler les véhicules et/ou individus pouvant faire du repérage. Donner des éléments précis d'identification (*type, marque, couleur et immatriculation des véhicules, tenue vestimentaire des personnes*)

4 - Sur votre lieu de vacances : ne tentez pas les voleurs !



- Dans la mesure du possible, gardez vous dans un lieu éclairé. Ne pas laisser à bord de votre automobile stationnée des sacs à mains, objets de valeur, téléphones portables, caméscope, cartes bancaires, chéquiers, et tout objet apparent qui susciterait la convoitise. N'oubliez pas de fermer les vitres, même sous une forte chaleur. Verrouillez les portes de votre véhicule et, éventuellement, enlevez la façade de votre autoradio.



- N'oubliez pas de couper le contact et de prendre vos clés avec vous lorsque vous descendez de votre véhicule, même pour quelques instants.



- N'oubliez pas de fermer votre location, caravane, habitation avant votre départ à la plage ou en ville. Evitez également de dormir fenêtres ouvertes la nuit, même si votre chambre à coucher est située aux étages supérieurs d'un immeuble.



- Gardez sur vous vos moyens de paiement, clés de véhicule, téléphones, *etc.* Si vous prenez vos repas dans le jardin, veillez à fermer les fenêtres et la porte d'entrée de votre logement et ne laissez pas les clés de votre véhicule dans l'entrée.

**Vous êtes victime ou témoin
d'un cambriolage :**

APPELEZ LE 17 OU LE 112

Votre appel peut être déterminant
pour interpeller les cambrioleurs

5 – En cas de cambriolage

- Ne touchez à rien et avisez rapidement la gendarmerie.

Ces quelques conseils de sécurité devraient vous permettre de passer de bonnes vacances !





La communauté de communes **« les campagnes de l'artois » vous informe :**

Le 24 avril dernier s'est déroulée à la salle des fêtes de Saulty, une réunion publique de la Communauté de Communes qui élabore actuellement un PLUi sur le Sud du territoire. Ce document reprend le périmètre de l'ancienne Communauté de Communes des 2 Sources. Il couvrira à terme, 44 communes de la collectivité.

Le Plan Local d'Urbanisme intercommunal est un document de planification à l'échelle intercommunale. Il prévoit sur le court, moyen et long terme le développement du territoire dans les 10 à 15 ans à venir afin de représenter une vision d'ensemble et concertée du territoire. Le PLUi se compose de 4 phases :

- Le Diagnostic, il permet une étude complète du territoire et l'identification des enjeux en terme d'environnement, d'aménagement de l'espace, de mobilité, d'habitat,....
- Le PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable), à partir du diagnostic il permet d'exposer le projet de la Communautés de Communes en définissant les orientations générales retenues par les élus.
- Le Règlement et les OAP, il permet de fixer les règles d'urbanisme à suivre en fonction des zones du PLUi et de définir les Orientations d'Aménagement et de Programmation à prévoir sur les zones.
- La Validation, elle permet de consulter les personnes publiques associées et de concerter et informer la population.

Où en est le PLUi ?

Depuis 2015 le territoire s'est appliqué à réaliser un diagnostic qui a permis de relever les principaux enjeux et ainsi de dresser un état des lieux du territoire sur les volets habitat, environnement, mobilité, démographie, économie, agricole et patrimoine.

Dans le cadre de la démarche de réalisation du PLUi menée depuis décembre 2014, une réunion publique est organisée. Cette réunion sera l'occasion de recueillir vos appréciations et vos suggestions sur le territoire afin de faire de ce projet une réussite !

N'hésiter pas à venir donner votre avis. Construisons ensemble le territoire de demain !

Un peu plus de détails :

Le(s) PLUi

Un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) est un document stratégique qui permet de prévoir le développement du territoire pour les dix prochaines années.

La Communauté de Communes élabore actuellement trois PLUi sur son territoire, un au Nord, un au Sud et un à l'Est du territoire. Ces périmètres reprennent les anciennes Communautés de Communes (Atrébatie, La Porte des Vallées et les 2 Sources).

Pendant la phase d'élaboration du document qui devrait s'étendre sur les deux prochaines années, les documents d'urbanisme en cours (Carte Communale, Plan Local d'Urbanisme ou Plan d'Occupation des Sols) restent applicables, jusqu'à l'approbation des PLUi.

Le SCOT

Un SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale), est un document d'urbanisme qui s'applique à l'échelle de plusieurs intercommunalités. Le SCOT de la Région d'Arras (SCOTA) couvre le territoire de la Communauté Urbaine d'Arras, des Communautés de Communes du Sud Artois et de la Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois.

Les élus communautaires ont décidé d'adhérer au SCOT de la Région d'Arras afin de ne pas limiter le développement du territoire en terme de logement, d'activité ou de service.

Ce schéma stratégique élaboré par le SCOTA va mettre en cohérence les différentes politiques liées à l'habitat, au transport, à l'urbanisme, à l'économie, aux commerces et services et permettre de définir à l'échelle du périmètre défini, un projet de développement et les moyens d'urbanisme et d'aménagement susceptibles de permettre de réaliser, à moyen terme, ce projet.

Ce document a une durée de vie de 20 ans et est révisable tous les 6 ans.



La notion d'urbanisme peut sembler complexe mais elle est essentielle pour les territoires car elle rassemble l'ensemble des sciences et techniques permettant d'adapter l'habitat aux besoins humains en préservant l'environnement.

Par l'élaboration de documents d'urbanisme, la Communauté de Communes des 2 Sources s'est engagée à « réfléchir aujourd'hui au territoire de demain ».

La réflexion sur l'urbanisme se fait à plusieurs échelles : communale et territoriale.



A l'échelle de la commune

Consciente de l'enjeu de l'urbanisation au sein de notre territoire rural, la Communauté de Communes travaille depuis des années à l'élaboration de documents d'urbanisme à l'échelle communale (Carte Communale, Plan Local d'Urbanisme,...).

La gestion de l'urbanisation permet d'appréhender l'arrivée de nouvelles populations, dans le respect des règles nationales et d'anticiper les besoins en matière de services et d'équipements.

Chaque commune, soutenue techniquement et financièrement par la Communauté de Communes, a eu l'opportunité de se doter d'un document d'urbanisme à l'échelle communale.

Le but de cette démarche est double :

- Permettre une transparence sur la destination des terrains (constructibles ou non constructibles),
- Sensibiliser les habitants et les élus locaux aux différentes règles d'urbanisme (Règlement National de l'Urbanisme, Loi Grenelle, Loi pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové,...)

Il faut combattre certaines idées reçues :

- « Si les réseaux (eau et électricité) sont présents, le terrain est constructible »
FAUX. La présence des réseaux publics est nécessaire mais pas suffisante pour rendre un terrain constructible.
- « On peut construire à partir du panneau d'entrée de la commune »



Une Carte communale ou un Plan Local d'Urbanisme sur ma commune à quoi ça sert?

Pour faire simple, c'est un document qui permet de savoir si un terrain est constructible ou non et s'il existe des contraintes.

FAUX. Le panneau d'entrée de village correspond au code de la route précisant la vitesse à respecter. Les terrains à bâtir sont régis par le code de l'urbanisme.

- « *Les terrains sont constructibles car ils n'ont pas été intégrés dans le remembrement ou l'aménagement foncier.* »

FAUX. Le remembrement ou l'aménagement dépendent du code rural et non du code de l'urbanisme.

- « *Une maison est construite d'un côté de la route, donc le terrain en face est constructible* »

FAUX. La constructibilité ne s'analyse pas de cette manière.

Après avoir réalisé un document d'urbanisme à l'échelle communale, il est important d'avoir une vision plus large et de pousser la réflexion au-delà de la simple destination des terrains.

En effet, le territoire doit pouvoir organiser et mettre en place des services et des équipements en lien avec l'arrivée de nouvelles populations. Cependant, ce développement doit se faire en préservant le caractère rural ou urbain et les spécificités du territoire. A cette échelle, la Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois travaille sur des documents d'urbanisme tels que : le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) et le Plan d'Urbanisme intercommunal (PLUi)

A l'échelle d'un territoire

Le SCOT – Schéma de Cohérence Territoriale

Le SCOT est un document d'urbanisme à l'échelle de plusieurs intercommunalités correspondant à un bassin de vie. Il définit des ensembles et des orientations : secteur d'activité économique, secteur résidentiel, secteur à préserver,... et aborde l'ensemble des thématiques : environnement, transport et déplacement, économie, infrastructure,... Il ne se réfléchit pas à l'échelle de la parcelle. Depuis 2017, les territoires non couverts par un SCOT pourraient voir leur développement limité (en terme de logement, d'activité ou de services). Il est donc important que le territoire des Campagnes de l'Artois puisse y travailler et se doter d'un SCOT.

Après une analyse fine du territoire communautaire (relation avec Arras, Saint-Pol-sur-Ternoise, Amiens, Doullens, Avesnes-le-Comte, Albert,...), il a été démontré une réelle cohérence de travail à l'échelle du Pays d'Artois. La Communauté de Communes a donc sollicité son adhésion auprès du SCOT de la Région d'Arras.



Le PLUi – Plan Local d'Urbanisme intercommunal

Après avoir réfléchi au développement (ou au maintien) de la population à l'échelle communale, il faut penser « structuration du territoire » en prenant en compte l'ensemble des données pour faire des Campagnes de l'Artois, un territoire où il fait bon vivre...

Le PLUi intègre tous les champs de la politique communautaire afin de définir un territoire solidaire, cohérent et porté sur l'avenir. A ce titre, les PLUi définiront le projet « politique » de développement du territoire pour les 10 à 15 années à venir. A cet effet, la concertation de l'ensemble des acteurs et des habitants est indispensable.



Afin de faire valoir les spécificités rurales et au regard de l'importance donnée au PLUi dans le cadre de la loi ALUR du 27 mars 2014, la Communauté de Communes a donc décidé d'élaborer ces documents d'urbanisme à l'échelle intercommunale.

Une question sur le PLUi ? Ecrivez-nous à plui@campagnesartois.fr

L'assainissement : Réhabilitation des installations non conformes



Pourquoi une mise en conformité ?

- Préservation de la **ressource** en eau (qualité de l'eau au robinet)
- Suppression des problèmes de **sécurité**
- Amélioration du **confort** et du **cadre de vie**
- Respect de l'**environnement**
- Valorisation du **patrimoine immobilier**

Des solutions techniques pour tout type d'habitation et de terrain

L'étude à la parcelle : conception du projet ANC

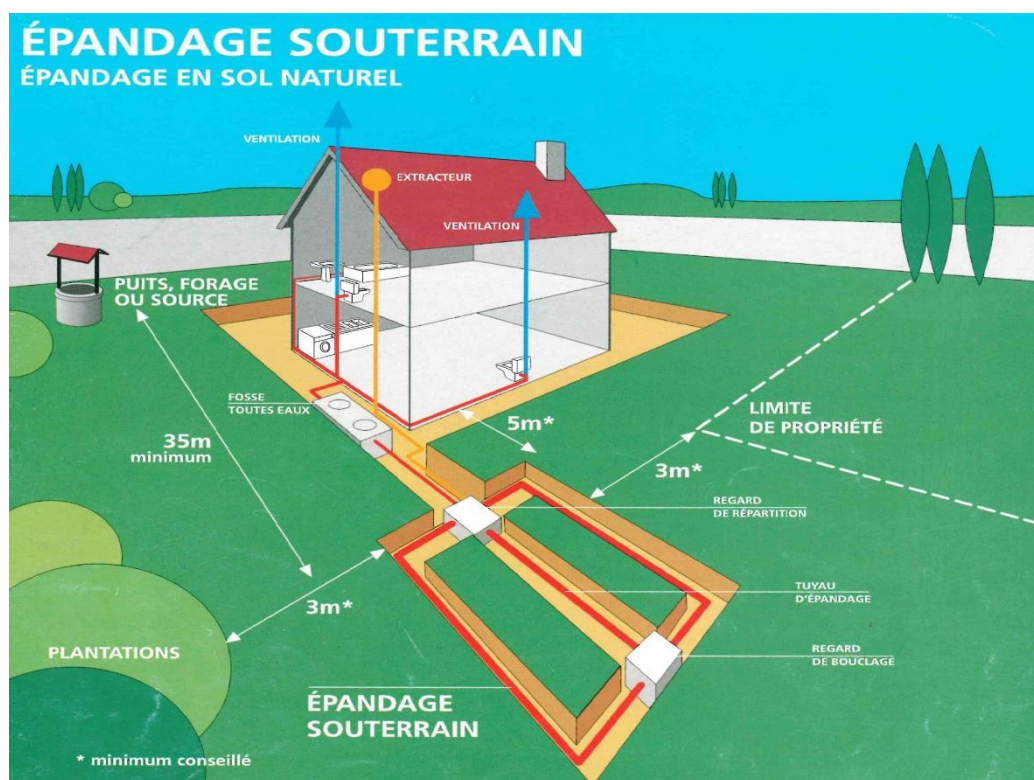
- **Investigations de terrain**
 - La surface disponible (aménagement de la parcelle, pentes...)
 - La qualité du sol
- **Rapport de synthèse**
 - Descriptif précis des travaux (filière, dimension, emplacement...)
 - Estimatif de coûts (devis type)

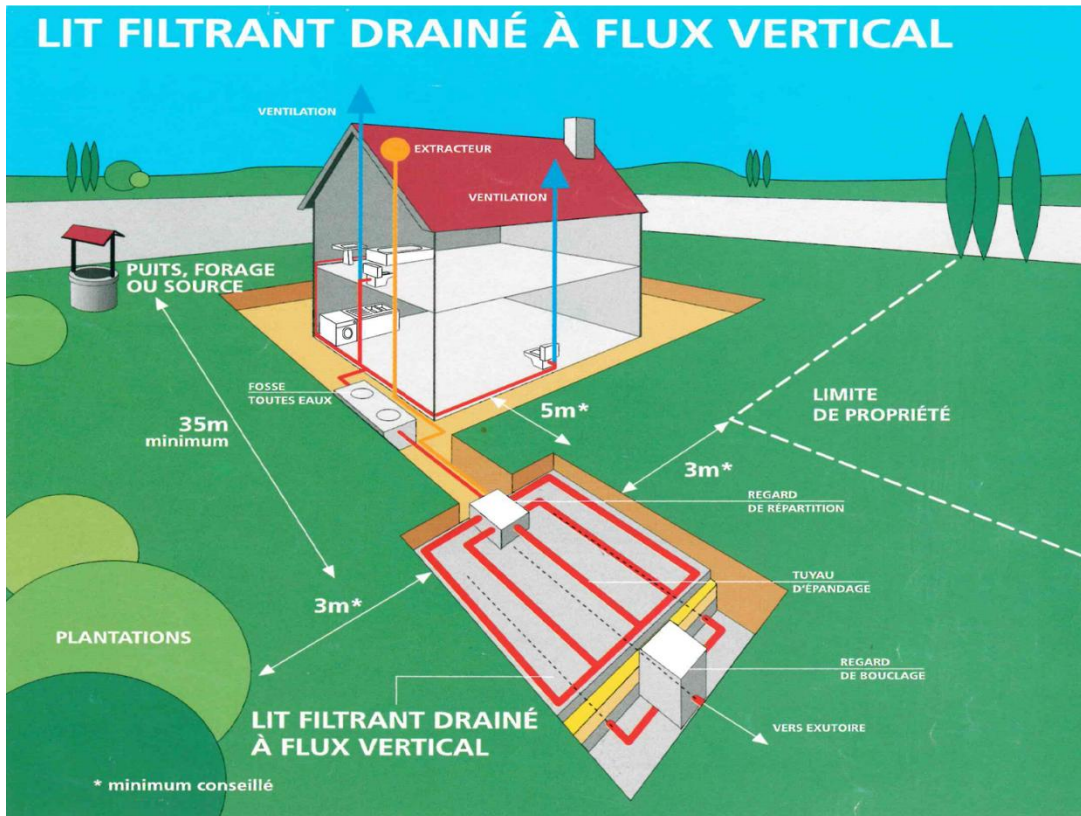
Rapport = cahier des charges travaux (obligation de résultat)

Des solutions techniques pour tout type d'habitation et de terrain

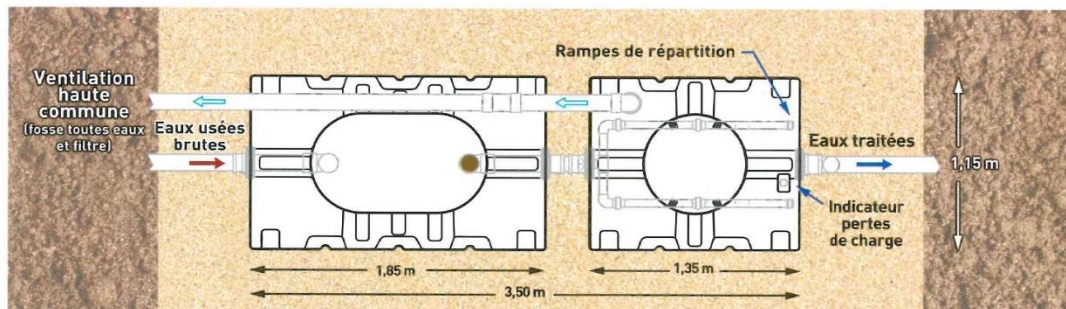
L'étude à la parcelle

- **Surface disponible**
 - « importante » (> 100 m²) : filières classiques
 - « moyenne » (100 m²) : filières classiques ou compactes préfabriquées
 - « faible » (< 100 m²) : filières compactes préfabriquées
- **Qualité du sol (teneur en argile)**
 - « bonne » : filières « d'infiltration »
 - « mauvaise » : filières « drainées »

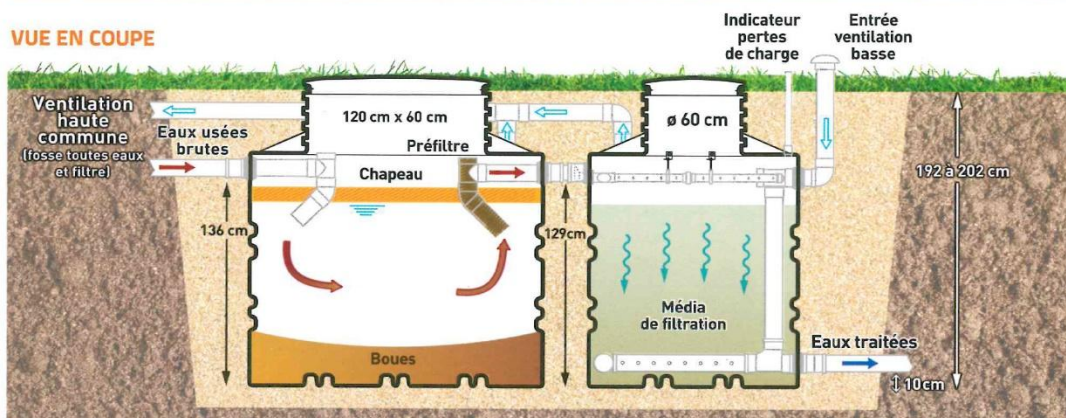




VUE DE DESSUS



VUE EN COUPE



PROCÉDURE à SUIVRE

1. Réalisation de l'étude à la parcelle
2. Demande de devis travaux sur la base de l'étude à la parcelle
3. Remplissage des imprimés (ci-joints) et préparation des pièces à joindre
4. Remise des documents auprès du service Assainissement

PIÈCES à JOINDRE

- 1 exemplaire original de l'étude à la parcelle
- 1 Relevé d'Identité Bancaire La facture de l'étude à la parcelle
- 1 devis travaux (avec engagement de réalisation au plus tard fin novembre de l'année en cours)

Pour tout renseignement : axel.darques@campagnesartois.fr – 03.21.220.200

AIDES FINANCIÈRES POSSIBLES (sans condition de ressources)

- Subvention de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie à hauteur de 60 % du coût global (étude à la parcelle + travaux) si risque sanitaire avéré et/ou de sécurité. Cette aide est plafonnée à 8000 euros TTC.
- Eco Prêt à Taux Zéro travaux d'assainissement non collectif proposé par la plupart des banques. Le montant empruntable peut aller jusqu'à 10000 euros pour un remboursement souvent proposé sur une période de 10 ans (couvre également les frais d'étude à la parcelle). Sont concernées les résidences principales construites antérieurement au 1^{er} janvier 1990.
- **La commune de WARLUZEL faisant partie des 6 communes du territoire classées en ZEE : Zone à Enjeu Environnemental, elle bénéficie d'un taux d'aide de la part de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie de 60 % au lieu de 50% jusque fin 2018. Pour bénéficier de cet avantage, nous vous conseillons de contacter au plus vite Mr DARQUES Axel au 03.21.220.200.**

La subvention et l'éco prêt sont cumulables

- Attention : l'aide sous forme de subvention n'est pas possible pour les logements vendus depuis le 1^{er} janvier 2011.

■ POSSIBILITÉS D'AIDES FINANCIÈRES SUPPLÉMENTAIRES ■ (selon situations personnelles, notamment les ressources)

- Agence Nationale de l'Habitat (ANAH) dans le cadre de l'OPAH (INHARI - 3 rue Alexandre Maniez 62750 LOOS-EN-GOHELLE - 08.00.00.28.62)
- Caisse d'Allocations Familiales (CAF Arras - rue des Promenades 62000 ARRAS - 08.10.25.62.30)
- Caisses de retraites
- Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH 62 - 9 rue Willy Brandt 62000 ARRAS - 03.21.21.84.00)

Les propriétaires doivent se rapprocher directement de ces organismes

Pour toutes informations complémentaires sur les activités proposées par la communauté de communes des campagnes de l'artois :

- Ecole de musique
- Sport
- Colonies,
- Centre de loisirs, ...

N'hésitez pas à consulter leur site internet
www.campagnesartois.fr

Collecte des déchets :

Depuis le passage à l'heure d'été (et jusqu'au 27 octobre), la déchèterie "mobile" de Sus St Léger est en place tous les samedis de 9h à 19h.

Seuls le bois, les végétaux, les gravats et les encombrants sont acceptés.

Petit Rappel des consignes sur la bac à couvercle jaune



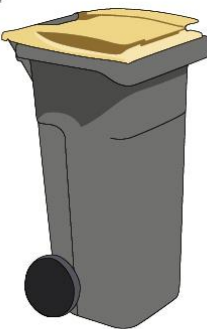
N°Vert 0 800 62 10 62
APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE

PAPIERS
EMBALLAGES MÉNAGERS bien vidés

Les **BRIQUES ALIMENTAIRES** :



**EN VRAC
PAS DE SAC**



Les **PAPIERS et CARTONS** :
tous les papiers se recyclent !
(magazines, journaux, enveloppes, cahiers, livres...)



Les **EMBALLAGES en PLASTIQUE** :
uniquement bouteilles, bidons, flacons



Les **EMBALLAGES MÉTALLIQUES** :
aérosols, boîtes, canettes, bidons



CITEO
Donnons ensemble une nouvelle vie à nos produits.

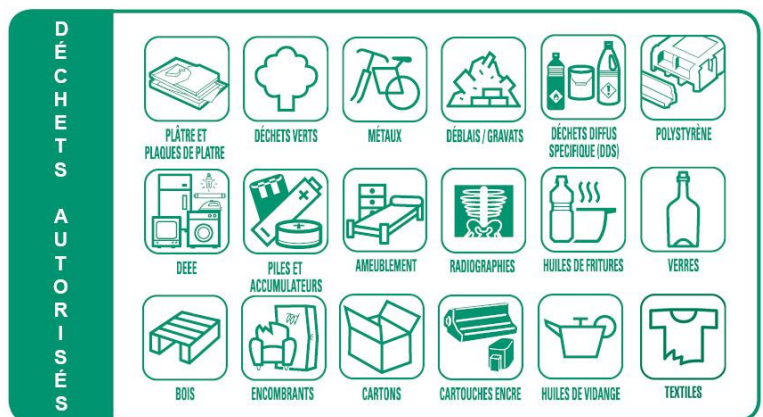
La déchèterie d'Avesnes le comte :

Adresse :
rue de Barly 62810 Avesnes le Comte

Horaires d'ouverture :

Les mercredi, vendredi et samedi de 09:00 à 12:30 et de 13:30 à 19:00.

Le dimanche de 09:00 à 12:30.



Articles de presse

Voix du Nord : La rénovation de la salle communale et de l'église, gros chantiers de 2018

Dimanche, André Levé, maire, et l'équipe municipale, ont présenté leurs vœux à la population. Les réalisations n'ont pas manqué durant l'année écoulée, mais le principal projet, la rénovation de la salle, a dû être reporté faute de subventions. Claudie Deschamps (Clp) | 17/01/2018 15h08



La commune désormais libérée d'un crédit, la réhabilitation de la salle sera au programme 2018.

Du nouveau pour les écoliers

En septembre prochain, les **élèves intégreront le RPC (regroupement pédagogique concentré) de Berlencourt-le-Cauroy**. Une transition dans leur scolarité, qui sera accompagnée par la municipalité tandis que les élus s'interrogent quant au devenir de l'école actuelle.

Cette année également, un diagnostic thermique va être effectué sur l'ensemble des bâtiments communaux. Un parking et une clôture seront aménagés à l'aire de jeu.

Pour la sécurité, des aménagements de signalétique vont être faits.

Afin de sécuriser davantage la circulation dans le village, des aménagements de signalétique vont être faits. Cette décision **découle d'une étude des données des radars pédagogiques**, avec l'installation d'un feu tricolore près de la mairie et des bandes rugueuses aux entrées du village.

Enfin, **l'église a encore besoin de travaux**, notamment d'une rénovation du plafond de la tribune.

Remise de médailles

Lors de la commémoration du 8 mai 1945, Mr Aniola a eu l'honneur de recevoir 4 médailles du travail : la médaille d'argent 20 ans de service, la médaille de vermeil pour 30 ans de service, la médaille d'or pour 35 ans de service et la médaille grand or pour 40 ans de service.

Nous lui souhaitons une paisible retraite.



Comité des fêtes

Chers Warluzeloises et Warluzelois,

La fête des mères et la fête des pères ont marqué la fin du printemps celui-ci étant derrière nous, maintenant nous voyons poindre l'été annonçant les vacances et les festivités.

Chacun pourra trouver matière à se distraire ou s'amuser. Vous retrouverez l'agenda complet des manifestations et sorties ci-dessous.

Nous vous rappelons que le comité des fêtes se compose d'une dizaine de membres et que pour faire vivre le village il serait nécessaire d'en compter davantage. Nous sommes ouverts à tous, chacun peut venir apporter ses idées et son aide. Devenir membre du comité des fêtes demande de participer à quelques réunions et manifestations selon vos disponibilités.

En tant que président, actuellement, j'assume pleinement les décisions prises par le comité des fêtes, celles-ci ayant fait l'objet de réflexions, concertations qui sont soumises à un vote et validées à la majorité.

Je tiens particulièrement à remercier les acteurs des festivités par leur engagement, leur passion et leur dévouement pour contribuer au dynamisme du village.

Venez nombreux aux prochaines manifestations, récompensera chacun pour leur investissement et leur motivation.

Le comité des fêtes et moi-même, vous souhaitons de très bonnes vacances à toutes et tous.

Mr FLAMANT,
Président du comité des fêtes et
membre du conseil municipal

Agenda / Animations

Pour 2018, le comité des fêtes et le conseil municipal vous propose :

- Le 14 juillet, commémoration
- Les 28 et 29 Juillet, la ducasse du village
- Le 3 Août, la sortie au Parc Astérix
- Le 19 Août, Rallye moto
- Le 16 septembre, la 4e édition du rallye voitures
 - Repas automnal – date à définir
 - Le 11 Novembre, la commémoration
- Les 15 et 16 Décembre, l'arbre de Noël communal

Pour rappel, un rallye n'est pas une course de vitesse mais simplement une balade dans notre jolie campagne, agrémentée d'un questionnaire et de quelques jeux d'adresse qui nous servent à donner un classement. Ce dernier est utilisé pour la remise de lots (chaque participant reçoit un lot).

La courtoisie est de main mise car c'est le meilleur moyen d'obtenir de bons renseignements auprès des villageois des communes traversées.

Pâques 2018

Le 2 Avril dernier, le comité des fêtes et le conseil municipal ont organisé une chasse aux œufs pour le plus grand plaisir des enfants.



